

populations autochtones, afin de définir et d'évaluer les politiques les plus appropriées pour répondre aux besoins;

Soutenir le processus de réforme de l'Institut indianiste interaméricain, fondé sur de vastes consultations entre les États et les peuples autochtones de l'hémisphère, et élaborer davantage les processus pour assurer une large et pleine participation des peuples autochtones dans tout le système interaméricain, notamment les discussions sur le *Projet de Déclaration américaine sur les droits des peuples autochtones*;

17. DIVERSITÉ CULTURELLE

Reconnaissant que le respect pour la diversité culturelle et l'appréciation de sa valeur contribuent au dynamisme social et économique et sont des facteurs positifs dans la promotion de la saine gestion des affaires publiques, de la cohésion sociale, du développement humain, des droits de la personne et de la coexistence pacifique au sein de l'hémisphère, et que les effets de la mondialisation offrent d'importantes possibilités de promouvoir la diversité culturelle mais suscitent également des préoccupations quant à la capacité de certaines collectivités d'exprimer les différents aspects de leur identité culturelle; reconnaissant aussi le rôle unique de la propriété culturelle dans le renforcement des liens géographiques, sociaux, historiques et anthropologiques au sein des sociétés; constatant la nécessité de renforcer les stratégies pour empêcher le trafic illicite de biens culturels, qui est préjudiciable à la préservation de la mémoire collective et du patrimoine culturel des sociétés et menace la diversité culturelle de l'hémisphère; et ayant présent à l'esprit que l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré l'an 2001, Année du dialogue entre les civilisations:

Renforcer les partenariats et les échanges d'information en recourant, notamment, aux technologies de l'information et des communications, en organisant une série de séminaires regroupant des experts, des hauts fonctionnaires et des représentants de la société civile, sur l'importance que revêt la diversité linguistique et culturelle de l'hémisphère pour promouvoir une meilleure acceptation, une plus profonde compréhension, une plus large appréciation et un plus grand respect parmi les populations de la région;

Encourager la convocation d'une réunion au niveau ministériel ou au plus haut niveau approprié, avec le soutien du CIDI, pour discuter de la diversité culturelle en vue d'approfondir la coopération sur cette question dans l'hémisphère;

Créer un environnement favorisant la sensibilisation à la diversité culturelle et linguistique des pays des Amériques et sa compréhension, en recourant à divers moyens, notamment à l'utilisation des nouvelles technologies de la communication, ainsi qu'à celle de l'Internet; soutenir, grâce à une large collaboration, des projets de nouveaux médias privilégiant le dialogue interculturel, par le biais de la production et de la distribution de produits culturels créés pour la télévision, le cinéma, l'industrie du disque et celle de l'édition et des médias électroniques; enrichir la diversité du contenu culturel de ces industries en, entre autres mesures, préservant et en restaurant les biens culturels et en assurant le retour des biens culturels illégalement acquis conformément à ses obligations internationales;